



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 10 avril 2025

Compte-rendu du Comité Syndical du 10 avril 2025



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
5 rue Célestin Gérard
50180 AGNEAUX
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués le 02 avril 2025 par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 10 avril 2025, dans la salle Benjamin FRANKLIN du SDEM50 à Agneaux.

Nombre de délégués : 66

Présents : 40

Votants : 43

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Sandrine	POULET	E	Fabiienne	HELARY	
1	Valérie	NOUVEL	E	Véronique	CHAUVIN	
1	Coralie	ANGOT		Camille	CHRÉTIEN	
1	Hubert	GAZENGEL	P	Dominique	LECHAT	
1	Bernard	DECOENE	P	Alain	BABIN	
1	Mickaël	ROGER		Frédéric	PAYSANT	
1	Pierre	PROD'HOMME	E	Guy	ROUILLAND	P
1	Olivier	NOCQUET	P			
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	P
2	Patrice	GARNIER	P	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	E	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	P	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD		Jacques	DUZERT	
				Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	E	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	P	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	E	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	E	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3				Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILLIER	
4	Pascal	RENOUF	E	Christian	MENARD	
4	Denis	HUBERT	E	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	E	Pascal	LANGLOIS	
5	Pascal	GERVAISE	P	Pascal	BARBET	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Harold	HOREL	
5	Daniel	LEFRANC		Hervé	AGNES	
5	Jacky	BIDOT		Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Laurent	HUET	P	Régis	BOUDIER	

6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	E	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6				Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	E			
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6	Roland	BOULANGER	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	E			
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	E	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET		Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	E	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	P
8	Hubert	LHONNEUR		Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	E	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Laure	LECLERC	
9	Gilbert	DOUCET	E	Françoise	BERTRAND	
9	Daniel	HOUYVET	P	Nicolas	POISSON	
9	Philippe	LE CLECH	E	Bertrand	OLIVERES	P
9	Christian	WALLON	P	Yves	ASSELINE	
10	Pierre	TOLLEMER	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Patrick	JOURDAIN	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON		Allain	COSSE	
10	Georges	HELAOUET		Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE		Hubert	PATRIX	
11	Dominique	FLAMBARD	E	Marcel	EUSTACHE	
11	Christian	FAUDEMER	P	Sébastien	LANGLOIS	
11	Vincent	KRESSMANN	E	Gilbert	VILLETTÉ	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Michel	ALIX	
11	Christophe	LELIÈVRE	E	Rémi	COUSIN	
11	Christiane	LAISNEY	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	P

Agents du SDEM50 :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL, Directeur Adjoint Technique
- ▶ Monsieur Lionel DINCLUFF, Directeur Adjoint Administratif
- ▶ Monsieur John RAULT, Responsable du Pole Juridique et Services Généraux
- ▶ Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées

Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président, déclare la séance ouverte à 10 heures 05.

Monsieur le Président fait part des excuses de 22 délégués :

M. Gilbert DOUCET, M. Hubert ENOT, M. Jean-Charles ENOT, Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Dominique FLAMBARD, M. Serge HEURTIER-GUEGEN, M. Denis HUBERT, M. Christian KRESSMAN, M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe LE CLECH, Mme Isabelle LE SAINT, M. Patrick LEBOUTEILLER, Mme Patricia LECOMTE, M. Christophe LELIEVRE, Mme Nelly LELIEVRE, Mme Valérie NOUVEL, M. Guy PAREY, Mme Sandrine POULET, M. Pierre PRDO'HOMME, M. Pascal RENOUF, M. Bruno SANSON, M. Alain YVON.

Monsieur BRAUD informe que 3 procurations ont été données :

- Monsieur Christophe LELIEVRE (secteur 11) à Monsieur Fabrice DESPREZ (secteur 11)
- Monsieur Philippe LE CLECH (secteur 09) à Monsieur Daniel HOUYVET (secteur 09)
- Madame Marie-Pierre FAUVEL (secteur 06) à Monsieur BRAUD (secteur 06).

Mme Christiane LAISNEY (secteur 11) est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Vie syndicale

1. Approbation du compte-rendu du 27 mars 2025
2. Bail emphytéotique de la station multi Energies de Carentan
3. Convention d'occupation de deux bureaux par la SEM West Energies
4. Convention pour l'accélération des actions de transition énergétique – Granville Terre et Mer

Finances

5. Budget Primitif 2025
6. Avance de trésorerie du BP vers le budget annexe Réseau de Chaleur et Froid
7. Abrogation des Autorisations de programme votées en 2024

Conventions et marchés

8. Avenant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre de travaux de Rénovation Énergétique
9. Convention GRDF - St Martin d'Aubigny
10. Convention GRDF - Le Mesnil Villeman

Informations diverses

Vie syndicale

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 mars 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Monsieur BRAUD note que les délégués ont tous reçu le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 27 mars 2025 et demande s'il y a des observations ou des remarques.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°CS-2025-16	<p>Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 27 mars 2025</p> <p>VU l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales disposant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ;</p> <p>CONSIDERANT qu'au vu de l'article précité, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président rappelle aux membres du comité syndical que le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 27 mars 2025 leur a été soumis préalablement à cette réunion ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président invite ces derniers à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>Le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 27 mars 2025.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>De procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.</p>
---------------------------	--

2. Bail emphytéotique de la station multi Energies de Carentan

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que le SDEM50 a acquis en décembre 2023, la parcelle ZE-169 à CARENTAN-LES-MARAIS pour y planter une station multi-énergies (station de recharge Gaz naturel véhicule – Bio-GNV- et infrastructures de recharge pour véhicules électriques).

Il s'agit d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence du syndicat.

La station Bio-GNV étant portée par la SEM WEST ENERGIES il y a lieu de conclure un bail emphytéotique administratif (BEA) lui permettant d'exploiter cette station pour une durée déterminée.

Monsieur BRAUD détaille les termes proposés pour la rédaction de ce bail :

- Bail d'une durée de 18 ans prenant effet au 1^{er} janvier 2025
- Le bail pourra être renouvelé à son terme par avenant spécifique pour continuité de l'exploitation et/ou pour un motif d'intérêt général approuvé par les deux parties.
- La SEM contrôlera le bon entretien des ouvrages Bio-GNV et fera exécuter tous les travaux nécessaires à la conservation des équipements et accessoires de la station
- Les frais induits par l'entretien et les maintenances éventuelles seront :
 - Supportés par la SEM pour les installations BGN
 - Supportés par le SDEM50 pour les installations IRVE
 - Répartis à parts égales sur les parties communes
- La SEM s'engage à communiquer au SDEM50
 - Le nombre de sessions de charge et la quantité de gaz délivrée par compte client
 - La production électrique de la centrale photovoltaïque.

Le loyer annuel est fonction de la surface occupée par la SEM WE. Il s'élève à un montant de 4 165 € calculé comme suit :

- La surface de la parcelle appartenant au syndicat est de 2 777 m²
- Elle est utilisée à 50% par le syndicat pour la partie IRVE
- Il est proposé un coût de location de 3 € HT/m².
- Sur cette base, le prix de location à l'année proposé à la SEM WE s'établit à :

$$(2277 \text{ m}^2 \times 3\text{€}) \times 50\% = 4\ 165 \text{ € par an}$$
- Le loyer sera indexé sur la base de l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT)

Le bail peut être résilié pour un motif d'intérêt général soit unilatéralement par le SDEM50, soit d'un commun accord entre les parties.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-17	<p>Objet : Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SEM WEST ENERGIES pour l'exploitation de la station multi énergies de CARENTAN-LES-MARAIS</p> <p>VU l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant qu'un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence ;</p> <p>VU les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 11 juin 2020 ;</p> <p>VU le projet de bail emphytéotique administratif ;</p> <p>CONSIDERANT que le SDEM50 a acquis en décembre 2023 la parcelle ZE-169 à CARENTAN-LES-MARAIS pour y implanter une station multi-énergies (recharge de véhicule au Gaz naturel Bio-GNV et infrastructures de recharge pour véhicules électriques) ;</p> <p>CONSIDERANT que le présent bail est consenti en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence du SDEM50, en l'occurrence la création et l'exploitation d'une infrastructure de recharge de véhicules au gaz naturel véhicules (GNV) ;</p> <p>CONSIDERANT qu'à travers la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA, la réalisation et l'exploitation de la station de distribution de gaz naturel véhicule (BioGNV) sont confiées à la SEM WEST ENERGIES ;</p> <p>CONSIDERANT que le bail est consenti en contrepartie d'un loyer annuel de 4 165 € actualisable versé par la SEM WEST ENERGIES ;</p> <p>CONSIDERANT que le bail est conclu pour une durée de 18 ans à compter du 1er janvier 2025 ;</p> <p>CONSIDERANT que la SEM WEST ENERGIES assurera l'entretien des ouvrages Bio-GNV et fera exécuter tous les travaux nécessaires à son bon fonctionnement ;</p> <p>CONSIDERANT que les frais induits par l'entretien/maintenance de la station seront partagés : la SEM WEST ENERGIES supportera les frais concernant les installations Bio-GNV, le SDEM50 pour les installations IRVE et à parts égales les parties communes ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. Le Président à signer un bail emphytéotique administratif avec la SEM WEST ENERGIES pour la réalisation et l'exploitation de la station bio-GNV située à CARENTAN-LES-MARAIS selon les conditions susvisées.</p> <p>M. Le Président à signer tout acte utile à la notification et à l'exécution du bail.</p>
------------------------------	--

3. Convention d'occupation de deux bureaux par la SEM West Energies

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

En accord avec le Président de la SEM WE, Monsieur BRAUD a proposé que la SEM WE intègre les locaux du SDEM50 à Agneaux. Cet emménagement est effectif depuis début avril 2025. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SEM WE est autorisée, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, deux bureaux au sein du siège du SDEM50.

Les bureaux et leurs surfaces sont :

- Bureau de direction (19,69 m²)
- Bureau assistante (12,74 m²)

Monsieur BRAUD précise qu'un bureau sera mis à disposition du Président de la SEM WE lorsque l'organisation de réunions le nécessitera.

Sont également prévus la mise à disposition des moyens informatiques et de téléphonie, nécessaires à son activité.

En outre, la SEM WE aura accès aux salles de réunion situées sur le site du SDEM50 avec la mise à disposition de matériels pour l'organisation de visioconférences.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 3 243 € (100 €/ m²/an), révisable chaque année sur la base de l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Monsieur LENESLEY (secteur 06) demande où se situent les locaux actuels de la SEM WE : Monsieur BRAUD répond que la SEM WE est actuellement Rue de l'Exode à Saint-Lô. Le fait d'emménager dans les locaux du SDEM50 va faciliter les échanges entre les deux structures.

Monsieur BRAUD demande s'il y a d'autres questions. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-18	<p>Objet : Convention d'occupation de deux bureaux par la SEM West Energies</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ; CONSIDERANT que la présente convention d'occupation a pour objet la définition des conditions dans lesquelles la SEM WEST ENERGIES est autorisée à occuper deux bureaux au sein du SDEM50 sous le régime des occupations temporaires du domaine public ; CONSIDERANT que deux bureaux meublés sont mis à disposition de la SEM WEST ENERGIES au siège administratif du SDEM50 situé 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX ; CONSIDERANT qu'est également prévue la mise à disposition de moyens informatiques et téléphoniques nécessaire au bon déroulement de l'activité de la SEM WEST ENERGIES ainsi qu'un accès aux salles de réunion du SDEM50 et du matériel nécessaire à la réalisation de visioconférences ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>La mise à disposition de deux bureaux à la SEM WEST ENERGIES au sein du siège administratif du syndicat.</p> <p>Le coût de la redevance annuelle à hauteur de 3 243 €, révisable chaque année sur la base de l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT).</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire de deux bureaux avec la SEM WEST ENERGIES</p>
---------------------------	--

4. Convention pour l'accélération des actions de transition énergétique avec Granville Terre et Mer

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY présente un projet de convention avec Granville Terre et Mer (GTM) qui expérimente aux côtés de la Région et de l'ADEME un dispositif inédit d'accompagnement visant à lever les freins, qu'ils soient de nature administrative, juridique, technique, technologique ou financière, afin de mettre en œuvre dans les 2 ans des actions jugées décisives ou emblématiques pour son territoire.

5 collectivités ont été retenues à l'échelle de la Normandie, une par département. Pour le Département de la Manche, c'est donc Granville Terre et Mer qui a été sélectionnée.

Le SDEM50, au travers de l'exercice de ses compétences et missions complémentaires et en partenariat avec les 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département, participe à la coordination des politiques de transition énergétique à l'échelle départementale. A ce titre, les collectivités, et le SDEM50 en particulier, jouent un rôle prééminent en matière de coordination des différents vecteurs énergétiques (chaleur, gaz, électricité).

Depuis plusieurs années, le SDEM50 s'engage pleinement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en mettant en œuvre des actions opérationnelles au service du territoire.

GTM et le SDEM50 veulent au travers de l'accord de coopération qui est présenté ce jour afficher leur volonté commune d'agir ensemble.

Ce projet de convention prévoit le développement de plusieurs projets :

- Solarisation des îles Chausey
- Mise en œuvre d'un réseau de chaleur à Granville et de la filière bois-énergie locale
- Récupération de chaleur fatale auprès des entreprises du territoire : réalisation de l'étude d'opportunité en lien avec le lancement de la démarche d'écologie industrielle et territoire sur les zones du Mesnil et de la Parfonderie à Granville (projet de gazéification hydrothermale de la station d'épuration)
- Solarisation des bâtiments de Granville Terre et Mer et mise en œuvre de la ferme photovoltaïque au sol sur le site de Mallouet (ancien centre d'enfouissement)
- Sobriété énergétique des communes : accompagnement dans le montage de leurs projets énergétiques, conseil et sensibilisation des communes.

L'objectif est de faciliter l'émergence des projets en développant la concertation locale, en aidant à la structuration des projets et en intégrant les projets dans les outils de planification SCOT, PCAET et PLUi.

Une participation aux financements est intégrée afin de développer les partenariats avec des privés type SEM et mettre en place des appels à manifestations d'intérêts.

La convention entrera en vigueur à la date de signature pour une durée de 2 ans et pourra faire l'objet d'un renouvellement d'un an.

Monsieur DEBOISLOREY précise que GTM s'engage à étudier son adhésion au SDEM50 et à soumettre le cas échéant ce projet d'adhésion à son assemblée.

Monsieur DEBOISLOREY indique que GTM a approuvé cette convention lors de sa séance de Bureau Communautaire du 13 mars 2025.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-19	<p>Objet : Convention pour l'accélération des actions de transition énergétique avec Granville Terre et Mer</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; CONSIDERANT que Granville Terre et Mer expérimente aux côtés de la Région et de l'ADEME un dispositif d'accompagnement inédit dans la réalisation d'actions de transition énergétique ; CONSIDERANT que le SDEM50 s'engage pleinement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique à travers la mise en œuvre d'actions opérationnelles au service du territoire ; CONSIDERANT que le SDEM50 et Granville Terre et Mer souhaitent mettre en place les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'émergence des projets, - Développer et accompagner les projets, - Participer au financement des projets et - Communiquer autour des projets ; <p>CONSIDERANT qu'afin de renforcer leur relation et permettre la réalisation d'activités complémentaires, Granville Terre et Mer s'engage à étudier la possibilité d'adhérer au SDEM50 ; CONSIDERANT que la convention de partenariat est conclue pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement pour 1 an ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour l'accélération des actions de transition énergétique avec Granville Terre et Mer et à signer toute acte utile à son exécution.</p>
------------------------------	--

Monsieur BRIERE quitte la réunion.

Finances

5. Présentation des Budgets Primitifs 2025

Rapporteur : Monsieur Olivier NOCQUET

En préambule à cette présentation du Budget Primitif 2025, Monsieur BRAUD expose des éléments de compréhension financière, communiqués lors du dernier Conseil d'Administration de la FNCCR.

- Cas Facé 2025 : une augmentation de 5,3 millions d'euros est prévue, à l'échelle nationale.
- Le montant des aides à l'électrification rurale n'est plus fixé par la CRE mais est voté chaque année par le Parlement. Il n'y a donc plus de garanties fortes des dotations.
- Baisse du budget du fonds vert passant de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards d'euros en 2025.
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : baisse de 150 millions d'euros.
- DETR : son montant reste stable avec 1 milliards d'euros
- Diminution des aides à l'électrification des véhicules : le budget passe de 1,8 milliards à 700 millions d'euros.
- Aides aux énergies nouvelles renouvelables : baisse de 200 millions d'euros
- Réduction des aides à la prime Rénov : son budget passe de 4 milliards d'euros à 2,3 milliards d'euros
- Taxes sur l'électricité et le gaz naturel : augmentation du taux de TVA sur la part abonnement, de 5,5% à 20%, compter du 1^{er} aout 2025
- Chèques Energies : baisse de l'enveloppe de 180 millions d'euros

Monsieur NOCQUET confirme que le budget primitif a été préparé dans un contexte difficile qui s'articule autour des faits marquants suivants :

- Une loi de finances votée tardivement, ce qui ne n'a pas facilité l'approche des données macroéconomiques qui permettent d'apprécier l'évolution de certaines dépenses et recettes de fonctionnement comme l'actualisation des prix pour les dépenses d'équipements,
- La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui doit se réunir au mois d'août 2025 et statuer sur les modalités du financement des aides aux collectivités pour l'électrification (Facé) via le tarif d'utilisation des réseaux électriques (Turpe) où une fraction de l'assise sur l'électricité (TICFE). Ceci est de nature à peser sur les moyens de financement des politiques publiques développées par le syndicat
- La volonté affichée de rendre plus robuste le réseau d'électrification grâce à un programme de travaux ambitieux tant en matière de sécurisation de l'alimentation que de son renforcement tout en réalisant le programme intempéries.

- Ces dispositions permettront en outre de baisser le fonds de roulement.
- Plus spécifiquement, la mise en place d'une comptabilité d'engagements des dépenses et recettes en crédits de paiement. Cette nouvelle méthode augmentera de manière sensible et pour le seul exercice 2025 les dépenses et recettes d'investissement car, les engagements extra budgétaires 2024 seront inscrits en dépenses et recettes nouvelles à l'occasion de cet exercice budgétaire.
- La mise en œuvre pour la première année d'un budget primitif présenté au vote du comité syndical indépendamment de l'affectation des résultats qui seront votés lors du comité syndical de juin en même temps que le compte administratif 2024 et le comte de gestion.

Budget Principal - Dépenses d'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Immobilisations incorporelles (20)	198 000	210 100	12 100
Subvention d'équipement versées (204)	20 000	1 000 000	980 000
Immobilisations corporelles (21)	299 116	180 660	-118 456
Immobilisations en cours (23)	31 365 000	39 846 305	8 481 305
Total des opérations d'équipement	31 882 116	41 237 065	9 354 949
Subventions d'investissement (13)	449 890	30 000	-419 890
Emprunts (16)	230 141	183 000	-47 141
Participations et créances rattachées (26)		2 000 000	2 000 000
Autres immobilisations financières (27)	61 000	0	-61 000
Total des dépenses financières	741 031	2 213 000	1 471 969
Opérations pour le compte de tiers (4581)	1 698 486	1 108 670	-589 816
Total des dépenses réelles d'investissement	34 321 633	44 558 735	10 237 102
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	665 839	640 000	-25 839
Opérations patrimoniales (041)	1 905 000	1 800 000	-105 000
Total des opérations d'ordre	2 570 839	2 440 000	-130 839
Restes à réaliser	642 465		
Déficit d'investissement reporté (D001)	5 389 556		
Total	42 924 493	46 998 735	4 074 242

Immobilisations incorporelles (20) : + 210 100 €

Il s'agit principalement des licences d'utilisation ou de renouvellement des logiciels informatiques.

Le projet de remplacement de l'outil budgétaire et comptable est évalué à 80 000€. Cette proposition permettra de répondre à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes qui a demandé au syndicat de se doter d'un outil de suivi des marchés publics. Cette fonctionnalité n'étant pas disponible dans le progiciel actuellement utilisé par le syndicat.

Subventions d'équipement versées (204) : + 1 000 000 €

Cette dotation budgétaire est une novation de l'exercice 2025. Elle formalise différemment la clôture des opérations pour le compte de tiers.

En effet, la situation actuelle montre des difficultés d'équilibrer en dépenses et recettes ce type d'opération car la perception des subventions, pour le compte des collectivités s'effectue dans un délai long après la réception des travaux.

Désormais, avec cette proposition, le SDEM50 recouvrira les sommes avancées aux collectivités à chaque fin d'exercice et reversera les subventions une fois celle-ci perçues.

Ceci aura l'avantage pour la collectivité de percevoir son FCTVA pour la totalité des travaux et aussi de valoriser son patrimoine au coût réel.

Immobilisations corporelles (21) : 180 660 €

Cette dotation permet principalement de financer les équipements suivants :

- Matériel informatique (serveurs, ordinateurs portables) : 43 760 €
- Mobilier dont clôture éco-pâturage : 40 000 €
- Panneaux de chantiers et Kakemonos à renouveler : 10 100 €
- Capteurs de fenêtres du siège : 30 000 €
- Drone : 19 000 €

Immobilisations en cours (23) : 39 846 305 €

- ▶ Pôle Éclairage public : + 10 296 350 €

Opérations	Programme 2025 en €	Engagements AP 2024 en €
Rénovation énergétique	5 000 000	1 846 560
Sécurisation	400 000	68 450
Rénovation installations	900 000	198 977
Extension	1 700 000	182 360
Total	8 000 000	2 296 350

Le montant total des dotations « travaux éclairage public » s'élève à 10 296 350 € une fois les engagements extra budgétaires intégrés en crédits de paiement

- ▶ Pôle Travaux Neufs : + 24 892 605 €

Opérations	Programme 2025 en €	Engagements AP 2024 en €
Programme intempéries	2 000 000	535 550
Renforcements	4 700 000	1 156 100
Effacements	3 600 000	604 115
Sécurisation	5 000 000	960 430
Extensions collectives	1 500 000	468 240
Extensions individuelles	1 500 000	862 080
Effacements réseaux de télécom	1 700 000	306 090
Total	20 000 000	4 892 605

Le montant total des dotations « travaux neufs » s'élève à 24 892 605 € une fois les engagements extra budgétaires intégrés en crédits de paiement.

- ▶ Pôle IRVE : + 2 821 640 €

Opérations	Programme 2025 en €	Engagements AP 2024 en €
Extensions du réseau de bornes	1 500 000	1 321 640

Le montant total des dotations « IRVE » s'élève à 2 821 640 € une fois les engagements extra budgétaires intégrés en crédits de paiement.

L'exercice 2025 inaugurera l'installation de 56 nouvelles bornes en conformité avec le SDIRVE.

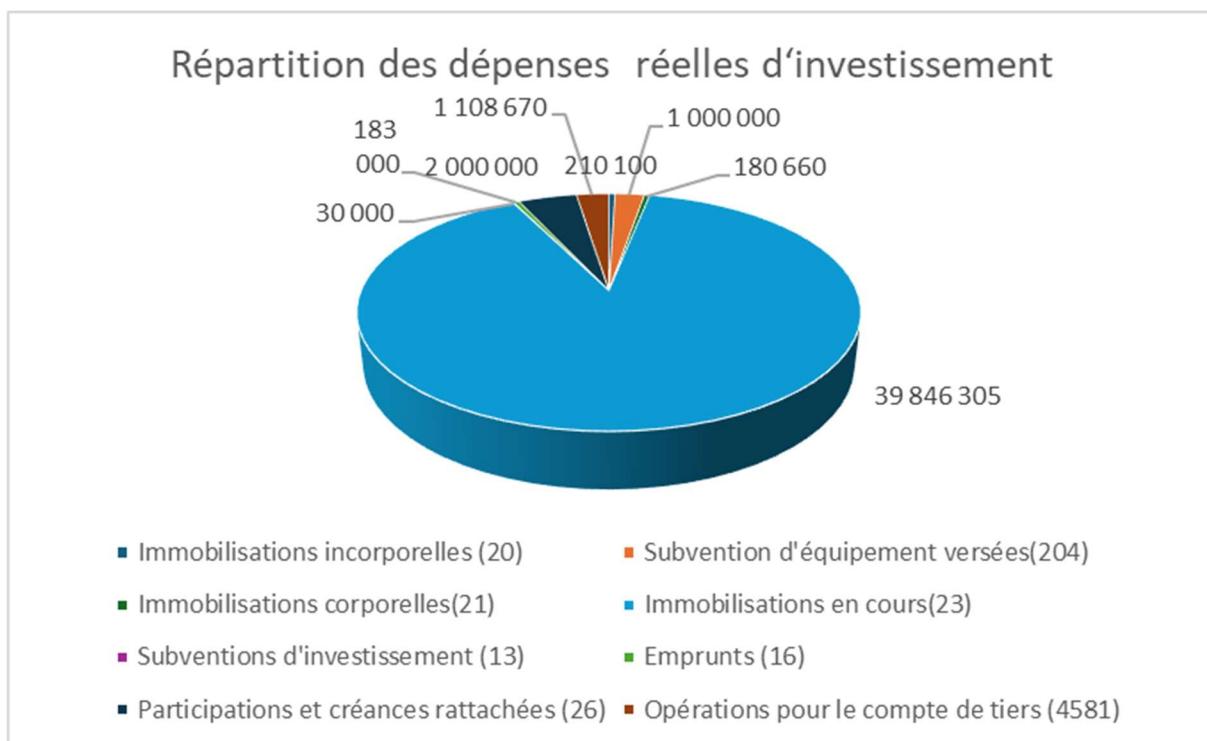
Au niveau des dépenses financières :

- ▶ **Subventions d'investissement (13) + 30 000 €**

Cette dotation prévisionnelle permet de rembourser des éventuels trop perçus.

- ▶ **Participations et créances rattachées (26) : +2 000 000 €**

Cette dotation prévisionnelle devrait permettre d'augmenter la participation du SDEM50 en cas d'augmentation de capital de la Société d'Economie Mixte West Énergies, dans l'hypothèse où cette dernière développerait son activité, notamment sur des projets éoliens ou hydriens.



Budget Principal - Recettes d'INVESTISSEMENT

Evolution des recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Subventions d'investissements reçues (13)	18 435 100	30 118 660	11 683 560
Immobilisations corporelles (21)	16 110	0	-16 110
Immobilisations en cours (23)	1 973 872	0	-1 973 872
Total des recettes d'équipement	20 425 082	30 118 660	9 693 578
Dotations et fond divers (10)	1 648 947	1 813 000	164 053
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	5 687 769	0	
Emprunts et dettes assimilés (16)	0	5 498 714	5 498 714
Total des recettes financières	7 336 716	7 311 714	164 053
Opérations pour le compte de tiers	1 698 486	520 000	-1 178 486
Total des recettes réelles d'investissement	29 460 284	37 950 374	8 490 090
Virement de la section de fonctionnement (021)	7 839 273	3 802 861	-4 036 412
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	3 375 685	3 445 500	69 815
Opérations patrimoniales (041)	1 905 000	1 800 000	-105 000
Total des opérations d'ordre	13 119 958	9 048 361	-4 071 597
Restes à réaliser	344 252		
Excédents d'investissement reporté (R001)	0		
Total	42 924 494	46 998 735	4 074 242

- **Subventions d'investissements reçues (13) : +30 118 660 €**
- **Pôle Éclairage public : + 8 570 000 €**

Opérations	Programme 2025 en €	Engagements AP 2024 en €
Participations communes	5 600 000	2 970 000
Total	5 600 000	2 970 000

Le montant total des dotations « travaux éclairage public » s'élève à 8 570 000 € une fois les engagements extra budgétaires intégrés en crédits de paiement

- **Pôle Travaux neufs : + 19 682 000 €**

Opérations	Programme 2025 en €	Engagements AP 2024 en €
Programme intempéries	1 600 000	65000
Subvention facé	9 000 000	
PCT sur extensions individuelles	600 000	360 000
Participations cnes aux effacements	2 620 000	1 653 000
Maîtrise d'œuvre	1 564 000	800 000
Participations AE et PCT aux lot	860 000	90 000
Produits divers	470 000	
Total	16 714 000	2 968 000

Le montant total des dations « travaux neufs » s'élève à 19 682 000 € une fois les engagements extra budgétaires intégrés en crédits de paiement

► **Dotations et fonds divers (10) : 1 813 000 €**

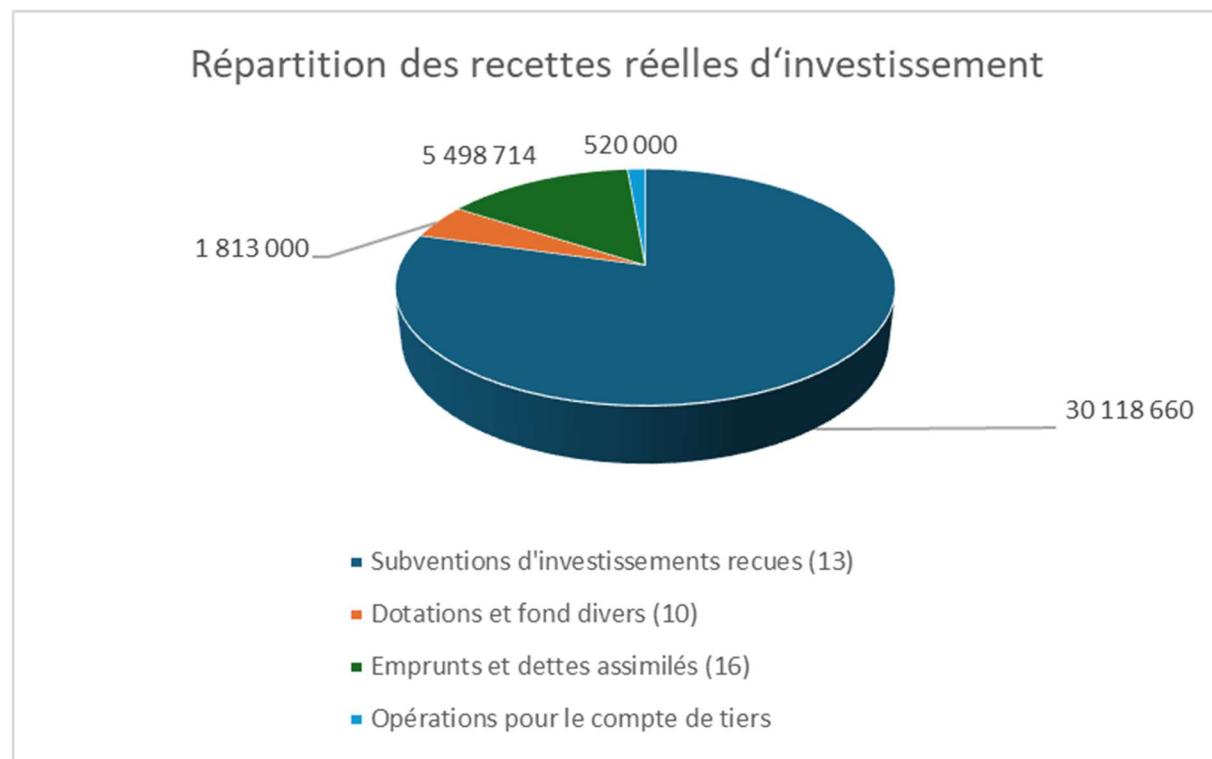
Il s'agit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

► **Opérations pour le compte de tiers (45...) : 520 000 €**

Une revue complète de ce type d'opération (travaux orange) devrait voir l'ajustement de cette dotation au cours de l'exercice 2025

► **Opérations d'ordre (040&041) : 5 245 500 €**

Ces dations représentent les amortissements du patrimoine de l'établissement pour 3 445 000 € et les opérations de neutralisation des avances versées aux entreprises.



Budget Principal - Dépenses de FONCTIONNEMENT

Evolution des charges de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Charges à caractère général (011)	4 561 444	4 634 130	72 686
Charges de personnel (012)	2 537 066	2 741 090	204 024
Atténuation de produits (014)	100 000	50 000	-50 000
Autres charges de gestion (65)	146 300	138 350	-7 950
Autres charges financières (66)	37 073	25 509	-11 564
Charges exceptionnelles (67)	0		0
Dotations aux provisions (68)	0	60 000	60 000
Dépenses réelles de fonctionnement	7 381 883	7 649 079	267 196
Virement à la section d'investissement (023)	7 839 273	3 802 861	-4 036 412
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	3 375 685	3 445 500	69 815
Total des opérations d'ordre	11 214 958	7 248 361	-3 966 597
Total	18 596 841	14 897 440	-3 699 401

Charges à caractère général (11) : 4 634 130 €

- Chapitre 60 - Achat et variations de stock : + 471 620 €

Les dotations prévisionnelles se déclinent principalement comme suit :

Libellé	Montants en euros
Fournitures d'électricité	350 000 (Elec bornes) - 20 000 (siège)
Carburant	36 000
Protections individuelles, petits outillages	14 500
Equipement divers	15 120
Fournitures administratives	36 000

► Chapitre 61 -Services extérieurs : + 3 614 730 €

Les dotations prévisionnelles se déclinent comme suit :

Libellé	Montants en euros
Contrats et prestations de services	58 000
Entretien et réparation	3 072 720
Locations	44 000
Assurances	63 600
Etudes et recherches	303 000
Divers	73 407

Contrats et prestations de services :

Il s'agit de prestations associées à l'archivage des documents de l'établissement ; la prestation d'éco pâturage mais aussi l'accompagnement du SDEM50 aux audits de sécurité du système d'information et des prestataires externes.

La location du local de Montebourg représente 11 000 €.

Par ailleurs il a été décidé de louer progressivement la flotte automobile du syndicat. Une dotation de 25 000 € est prévue à cet effet et comprend également la location des batteries des deux Zoé.

Entretien et réparations :

Entretien réseaux d'éclairage public : 2 415 000 € (y compris sinistres). Il convient de souligner que cette dotation dépend notamment du nombre de points lumineux à entretenir.

Maintenance des applicatifs et du système d'information : 257 320 €.

Maintenance du réseau de bornes de recharge pour véhicules électrique E-Charge50 : 273 500 €

Le principal poste des dépenses s'élève à 97 500 € et est consacré à la supervision du réseau assuré par un nouveau fournisseur. Une dépense non récurrente de 60 000 € permettra de mettre à niveau les bornes de recharge pour assurer leur pérennité.

► Moyens généraux de l'établissement : 96 600 €

Il s'agit de la maintenance des équipements du siège, comme par exemple le parc automobile, les espaces verts, les photocopieurs.

► Chapitre 62 - Autres services extérieurs : + 566 780 €

Les dépenses de cette dotation permettent de financer principalement :

Le marché d'entretien des locaux pour 60 000 €, les cotisations à la FNCCR pour 67 000 €, les missions de contrôle des concessions gaz et électricité pour 57 000 € ainsi que les missions de médiation sociale pour 90 000€. Les missions temporaires sont prévues à

hauteur de 25 000 €. Les dépenses afférentes à la communication du SDEM50 sont prévues à hauteur de 89 780 €.

- ▶ Chapitre 63 : 6000 € : Il s'agit d'impôts et taxes divers.

- ▶ **Dépenses de personnel (012) : 2 741 090 €**

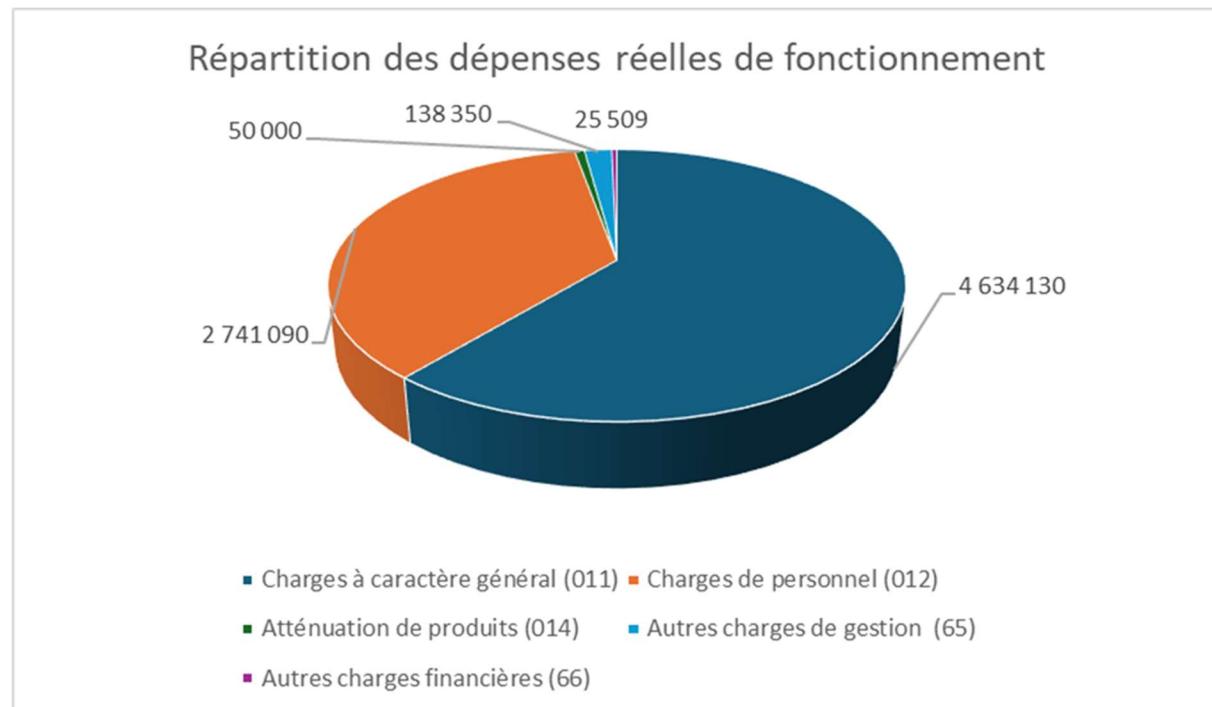
La masse salariale est prévue sur la base du gel du point d'indice et enregistre une évolution du taux de la cotisation de la CNRACL qui passe de 31,65 % à 34,65 %, soit une augmentation de 20 000 €. Par ailleurs, une dotation prévisionnelle est prévue pour financer un poste d'apprenti et trois créations de poste. L'évolution de la dotation résulte en outre du Glissement Vieillesse Technicité.

- ▶ **Atténuation de produits (014) : 50 000 €**

Il s'agit d'une inscription de précaution en cas de versement de fonds de concours

- ▶ **Autres charges (65) : 138 350 €**

Il s'agit principalement du financement des indemnités des élus.



Budget Principal - Recettes de FONCTIONNEMENT

Évolution des produits de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Écarts en valeurs
Ventes de produits services (70)	557 200	480 000	-77 200
Impôts et taxes (73)	9 366 159	9 233 000	-133 159
Dotations et participations (74)	1 683 528	1 769 440	85 912
Autres produits courants (75)	2 687 000	2 703 000	16 000
Atténuation de charges (013)	71 000	72 000	1 000
Produits exceptionnels	0	0	
Recettes réelles de fonctionnement	14 364 887	14 257 440	-107 447
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	665 839	640 000	-25 839
Total des opérations d'ordre	665 839	640 000	-25 839
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	28 383 689	0	-28 383 689
Total	43 414 415	14 897 440	-28 516 975

► Vente de produits et services : + 480 000 €

Il s'agit principalement des recettes issues des bornes de recharge du réseau « E-charge50 » pour 450 000 €.

Le SDEM50 facture en outre la réalisation de prestations pour la SEM West énergie

► Impôts et taxes (73) : + 9 233 000 €

Cette dotation est exclusivement composée de l'accise sur l'électricité (ex TICFE). Cette dernière a été prévue sur la base d'une dotation stable au regard de celle perçue en 2024 (hors régularisations). Elle pourrait être ajustée en cours d'exercice selon l'évolution du financement du Facé. En effet, il peut être envisagé une hypothèse de financement du syndicat défavorable. C'est ainsi que l'enveloppe du Facé qui est actuellement financé par la Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité pourrait se voir désormais alimenter par l'accise qui est la ressource principale de la section de fonctionnement du syndicat.

► Dotations et participations (74) : + 1 769 440 €

Les recettes prévisionnelles se déclinent comme suit :

FCTVA sur l'entretien des réseaux pour 215 900 €. Il est à craindre que cette recette ait vocation à être supprimée lors des prochaines lois de finances. En effet, le projet initial de loi de finances 2025 en prévoyait la disparition.

Participation des communes pour l'entretien de l'éclairage public : 1 073 000 €. Cette recette dépend du nombre de points lumineux gérés par le SDEM50.

Participation des communes au financement du conseil en énergie partagé : 150 000 €.

Subvention ACTEE pour 106 000 €.

► **Autres produits courant (75) : + 2 703 000 €**

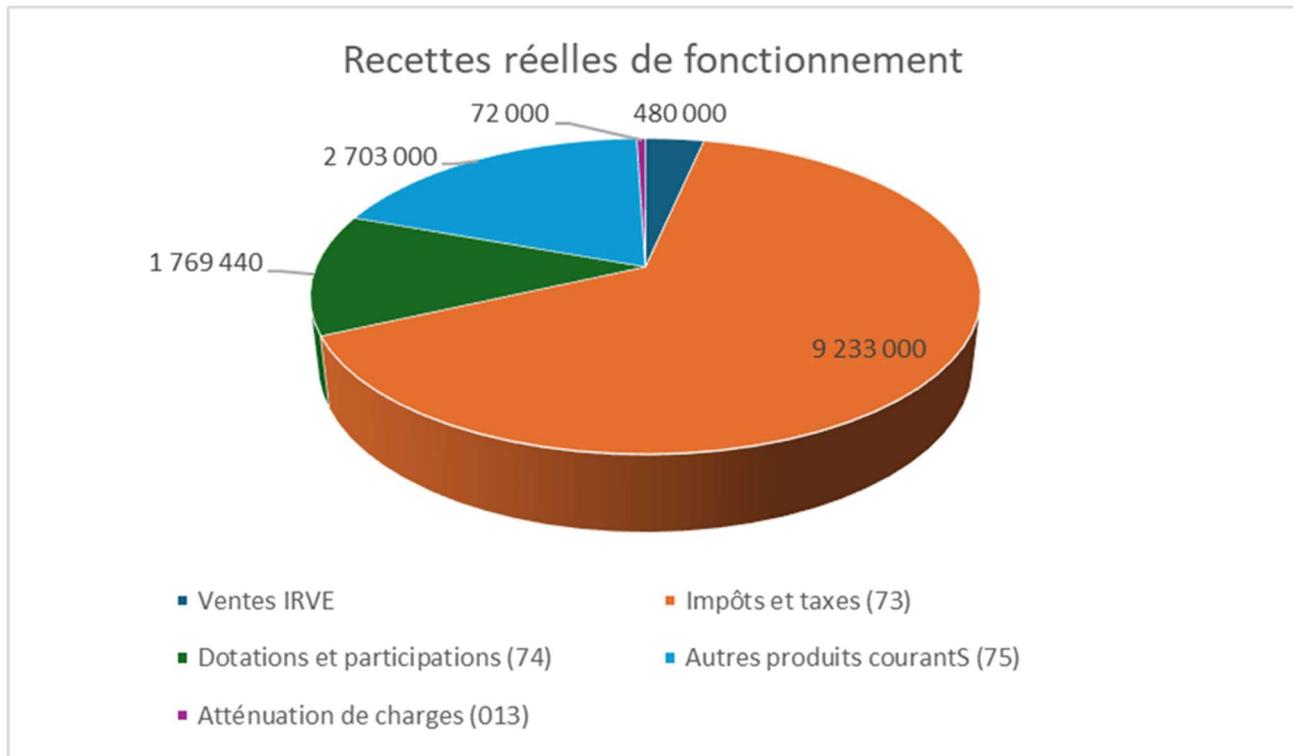
Cette dotation enregistre le versement des redevances de concession pour 2 390 000 €, la revente des certificats d'énergie pour 100 000 € et le remboursement des sinistres éclairage public et bâtiment pour 133 000 €.

► **Atténuation de charges (013) : + 72 000 €**

Il s'agit des remboursements qui font suite aux arrêts maladie et aussi du remboursement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la SEM West Énergies (32 000 €).

► **Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 640 000 €.**

Il s'agit des reprises des subventions amortissables.



Budget RESEAUX DE CHALEUR ET FROID

Le budget réseaux de chaleur et froid dispose d'un patrimoine composé de sept réseaux de chaleurs alimentés par des chaufferie bois, secourus par des chaudières à gaz.

La politique développée par ce budget promeut le développement du cycle court et la préservation du bocage par l'achat de plaquettes bocagères exclusivement locales, à l'exception de la chaufferie de Coutances.

L'exercice 2025 verra l'inauguration de 3 nouvelles installations sur la commune de la Haye-Pesnel et les communes nouvelles de Percy en Normandie et de St-Sauveur-Villages.

Recettes d'INVESTISSEMENT

Évolution des recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Subventions d'investissements reçues (13)	1 201 869,95	2 827 000,00	1 625 130,05
Immobilisations corporelles (21)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (23)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 201 869,95	2 827 000,00	1 625 130,05
Dotations et fond divers (10)	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16)	0,00	655 645,00	655 645,00
Total des recettes financières	0,00	655 645,00	655 645,00
4582002 DTMO Commune de ST germain sur AY	24 700,00	20 300,00	-4 400,00
4582001 DTMO Commune de Lessay	31 429,00	27 015,00	-4 414,00
4582003 DTMO Commune de Juvigny les vallées	41 594,87	41 600,00	5,13
Total Opérations pour le compte de tiers	97 723,87	88 915,00	-8 808,87
Total des recettes réelles d'investissement	1 299 593,82	3 571 560,00	2 271 966,18
Virement de la section de fonctionnement (021)	63 866,19	24 763,00	-39 103,19
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	8 027,00	8 027,00	0,00
Opérations patrimoniales (041)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'ordre	71 893,19	32 790,00	-39 103,19
Restes à réaliser	468 832,27	0,00	-468 832,27
Excédents d'investissement reporté (R001)	481 177,33	0,00	-481 177,33
Total	2 321 496,61	3 604 350,00	1 282 853,39

Les recettes prévisionnelles se décomposent comme suit :

- ADEME : 665 000 €
- Région : 402 000 €
- Conseil Départemental : 360 000 €
- Certificat d'économie d'énergie : 1 400 000 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT

Évolution des dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Immobilisations incorporelles (20)	0	0	0
Subvention d'équipement versées (204)	0	0	0
Immobilisations corporelles (21)	0	17 500	17 500
Immobilisations en cours (23)	2 144 148,54	3 551 500	1 407 351,46
Total des opérations d'équipement	2 144 148,54	3 569 000	1 424 851,46
Subventions d'investissement (13)	0	0	0
Emprunts (16)	33 603,52	31 470	-2 133,52
Participations et créances rattachées (26)	0	0	0
Autres immobilisations financières (27)	0	0	0
Total des dépenses financières	33 603,52	31 470,00	-2 133,52
4582001 DTMO Commune de Lessay	31 429,00	5 000,00	-26 429,00
4582002 DTMO Commune de ST germain sur AY	24 700,00	0,00	-24 700,00
458003 DTMO Commune de Juvigny les Vallées	41 594,87	0,00	-41 594,87
Total Opérations pour le compte de tiers (4581)	97 723,87	5 000,00	-92 723,87
Total des dépenses réelles d'investissement	2 275 475,93	3 600 470,00	1 324 994,07
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	3 880,00	3 880,00	0,00
Opérations patrimoniales (041)			0,00
Total des opérations d'ordre	3 880,00	3 880,00	0,00
Restes à réaliser	42 080,68	0,00	-42 080,68
Déficit d'investissement reporté (D001)			
Total	2 321 436,61	3 604 350,00	1 282 913,39

Les opérations d'équipement (3 520 000 €) sont consacrées à la construction des réseaux de chaleur de la commune de la Haye-Pesnel, et des communes nouvelles de Percy en Normandie et St-Sauveur-Villages. Le pôle est doté d'un véhicule pour un technicien (17 000 €).

A date, la liste des réseaux de chaleur du SDEM50 en service se décline comme suit :

	Chaudière bois	Chaudière gaz	Chaudière pellets	mise en service
Buais les Monts	1		1	2019
Hambye	1	1		2020
Lessay	1	1		2021
Tessy	1	1		2021
Saint Germain sur Ay	1	1		2021
Coutances	2	2		2022
Juvigny les Vallées	1	1		2023

Recettes de FONCTIONNEMENT

Évolution des produits de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Écarts en valeurs
Ventes de produits services (70)	389 450	430 000	40 550
Impôts et taxes (73)	0	0	0
Dotations et participations (74)	0	0	0
Autres produits courant (75)	10	0	-10
Atténuation de charges (013)	0	0	0
Produits exceptionnels	0	0	0
Recettes réelles de fonctionnement	389 460	430 000	40 540
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	3 880	3 880	0
Total des opérations d'ordre	3 880	3 880	0
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	120 326,83	0	-120 326,83
Total	513 666,83	433 880	-79 786,83

Le budget est financé par les seules recettes de vente de chaleur pour la somme de 430 000 €.

Dépenses de FONCTIONNEMENT

Évolution des charges de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Écarts en valeurs
Charges à caractère général (011)	439760,00	396800,00	-42960,00
Charges de personnel (012)	0,00	0,00	0,00
Atténuation de produits (014)	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion (65)	10,00	0,00	-10,00
Autres charges financières (66)	2003,64	4290,00	2286,36
Charges exceptionnelles (67)	0,00		0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	441 773,64	401 090,00	-40 683,64
Virement à la section d'investissement (023)	63 866,19	24 763,00	-39 103,19
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	8 027,00	8 027,00	0,00
Total des opérations d'ordre	71 893,19	32 790,00	-39 103,19
Total	513 666,83	433 880,00	-79 786,83

▶ Charges à caractère général (011) : +396 800 €

Libellé	En euros
Fournitures non stockable (gaz-élec-Eau)	278 000
Maintenance	107 800
Assurances	8 000
Frais de Télécommunication	3 000

▶ Charges financières (66) : 4 290 €.

Il s'agit du paiement des intérêts des emprunts.

Budget PHOTOVOLTAIQUE

Ce budget est actuellement composé de deux installations de panneaux photovoltaïques situées sur l'Île de Chausey

Recettes d'INVESTISSEMENT

Evolution des recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Subventions d'investissements recues (13)	1 000,00	0,00	-1 000,00
Immobilisations corporelles (21)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (23)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 000,00	0,00	-1 000,00
Dotations et fond divers (10)	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16)	61 000,00	66 970,00	5 970,00
Total des recettes Financières	61 000,00	66 970,00	5 970,00
Total des recettes réelles d'investissement	62 000,00	66 970,00	4 970,00
Virement de la section de fonctionnement (021)	119 156,22	0,00	-119 156,22
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	34 844,96	9 635,00	-25 209,96
Opérations patrimoniales (041)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'ordre	154 001,18	9 635,00	-144 366,18
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Excédents d'investissement reporté (R001)	0,00	0,00	0,00
Total	216 001,18	76 605,00	-139 396,18

Dépenses d'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	Ecarts en valeurs
Immobilisations incorporelles (20)	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement versées (204)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (21)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (23)	12175,20	58000,00	45824,80
Total des opérations d'équipement	12175,20	58000,00	45824,80
Subventions d'investissement (13)	0,00	0,00	0,00
Emprunts (16)	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées (26)	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières (27)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	12175,20	58000,00	45824,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	18605,00	18605,00	0,00
Opérations patrimoniales (041)			0,00
Total des opérations d'ordre	18605,00	18605,00	0,00
Restes à réaliser	185221,00	0,00	-185221,00
Déficit d'investissement reporté (D001)			
Total	216001,20	76605,00	-139396,20

Les dépenses d'investissement prévoient la réalisation d'une étude en vue de la création d'une piste cyclable solaire pour 50 000 € ainsi que la dépense de maîtrise d'œuvre pour la poursuite du projet de Chausey.

Recettes de FONCTIONNEMENT

Evolution des produits de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Écarts en valeurs
Ventes de produits services (70)	6 000,00	5 000,00	-1 000,00
Impôts et taxes (73)	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations (74)	0,00	0,00	0,00
Autres produits courant (75)	10,00	0,00	-10,00
Atténuation de charges (013)	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	6 010,00	5 000,00	-1 010,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	18 605,00	18 605,00	0,00
Total des opérations d'ordre	18 605,00	18 605,00	0,00
Excedent de fonctionnement reporté (R002)	18 488,13	0,00	-18 488,13
Total	43 103,13	23 605,00	-19 498,13

Les recettes sont issues de la production des panneaux solaires.

Dépenses de FONCTIONNEMENT

Évolution des charges de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Écarts en valeurs
Charges à caractère général (011)	8248,13	13420,00	5171,87
Charges de personnel (012)	0,00	0,00	0,00
Atténuation de produits (014)	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion (65)	10,00	550,00	540,00
Autres charges financières (66)	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles (67)	0,00		0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	8258,13	13970,00	5711,87
Virement à la section d'investissement (023)	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	34845,00	9635,00	-25210,00
Total des opérations d'ordre	34845,00	9635,00	-25210,00
Total	43103,13	23605,00	-19498,13

Les dépenses prévues financeront une étude paysagère pour le projet de l'Île de Chausey (12 000 €) ainsi que de menues dépenses de maintenance.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-20	<p>Objet : Vote du budget primitif de l'année 2025 (budget principal et budgets annexes).</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-2 ;</p> <p>VU le rapport de présentation du budget primitif 2025 (budget principal et budgets annexes) exposé en séance ;</p> <p>Vu l'avis de la commission administration-finances du 12/03/2025 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p>D'APPROUVER :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal et ses annexes tel que présentés ci-après :
---------------------------	--

Section d'investissement			
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles	213 300,00	210 100,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	571 194,55	180 660,00
23	Immobilisations en cours	31 690 355,77	39 846 305,00
	Total opérations d'équipements	32 494 850,32	41 237 065,00
13	Subventions d'investissement	449 890,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 141,34	183 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	61 000,00	0,00
	Total dépenses financières	741 031,34	2 213 000,00
4581xx	Travaux pour le compte de tiers	1 728 216,04	1 108 670,00
	Total dépenses réelles d'investissement	34 964 097,70	44 558 735,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	665 838,70	640 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 905 000,00	1 800 000,00
	Total dépenses d'ordre	2 570 838,70	2 440 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	5 389 556,44	0,00
	Total dépenses d'investissement	42 924 492,84	46 998 735,00
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement	18 751 341,67	28 232 660,00
16	Emprunts et dettes assimilés		5 498 714,00
21	Immobilisations corporelles	16 110,00	
23	Immobilisations en cours	1 973 871,56	
	Total Recettes d'équipements	20 741 323,23	33 731 374,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 648 946,77	1 813 000,00
138	Autres subventions non transférables		1 886 000,00
1608	Affectation du Résultat	5 687 769,33	
	Total Recettes Financières	7 336 716,10	3 699 000,00
4582xx	Travaux pour le compte de tiers	1 726 495,80	520 000,00
	Total Recettes Réelles	29 804 535,13	37 950 374,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 839 272,56	3 802 861,00
041	Opérations patrimoniales	1 905 000,00	1 800 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 375 685,15	3 445 500,00
	Total Recettes d'investissement	42 924 492,84	46 998 735,00

- **Annexes opérations pour le compte de tiers :**

- En dépenses

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024
4581	4581157 - Travaux réseau ORANGE	223 682,00
4581	4581226 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE HAMBYEn°226	224 400,00
4581	4581231 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE CARANTILLYn°231	136 800,00
4581	4581233 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- SYND SCOL DEL'ELLEn°233	282 000,00
4582	4581235 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE LA HAYE PESNEL N° 235	101 032,00
4581	4581238 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE ST JAMESn°238	108 000,00
4581	4581240 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE ISIGNY LE BUATn°240	135 340,00
4581	4581241 - REMPLTCHAUDIERE NRJ- CNE LES MOTIERS D'ALLONNES n°241	3 840,00
4582	4582242 - REMPLTCHAUDIERE CNE PERIERS	13 560,00
4581	4581245 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE TERRE ET MARAIS n°245	44 303,04
4581	4581246 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE VAL ST PEREn°246	39 438,00
4581	4581247 - REMPLTCHAUDIERE ECO - MEDIATHEQUE/ MAM LAHAYEn° 247	0,00
4581	4581248 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE BOLLEVILLE	0,00
4581	4581249 - CC COUTANCE MER ET BOCAGE	176 400,00
4581	4581250 - AGGLO MONT SAINT MICHEL NORMANDIE	141 563,00
4581	4581251 - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	18 000,00
4581	4581252 - EPCI SAINT LO AGGLO	79 858,00
4581	4581253 - CNE LESSAYn°253	0,00
4581	4581254 - REMPLTCHAUDIERE- CNE Montsenelle	0,00
4581	4581255 - REMPLTCHAUDIERE CNE Buaies les Monts	0,00
4581	4581256 - REMPLTCHAUDIERE ECO NRJ- CNE DOM JEAN	0,00
4581	4581257 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BREHAL	
4581	4581258 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- LES PIEUX	
4581	4581259 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- MARCHESIEUX	
4581	4581260 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- ST GEORGES DE ROUELLEY	
4581	4581261 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- PERIERS	
4581	4581262 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- MONTSENELLE	
4581	4581263 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BARENTON	
4581	4581264 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BRIX	
4581	4581265 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- LE VAL SAINT PÈRE	
4581	4581266 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BUAIS LES MONTS	
4581	4581267 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- GONNEVILLE-LE THEIL	
4581	4581268 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- TORIGNY LES VILLES	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		1 728 216,04

- En recettes :

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024
4581	4581157 - Travaux réseau ORANGE	223 682,00
4581	4581226 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE HAMBYEn°226	224 400,00
4581	4581231 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE CARANTILLYn°231	136 800,00
4581	4581233 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- SYND SCOL DE L'ELLEn°233	282 000,00
4582	4581235 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE LA HAYE PESNEL N° 235	101 032,00
4581	4581238 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE ST JAMES n°238	108 000,00
4581	4581240 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE ISIGNY LE BUATn°240	135 340,00
4581	4581241 - REMPLT CHAUDIERE NRJ- CNE LES MOITIERS D'ALLONNES n°241	3 840,00
4582	4582242 - REMPLT CHAUDIERE CNE PERIERS	13 560,00
4581	4581245 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE TERRE ET MARAIS n°245	44 303,04
4581	4581246 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE VAL ST PEREn°246	39 438,00
4581	4581247 - REMPLT CHAUDIERE ECO - MEDIATHEQUE / MAM LA HAYEn° 247	0,00
4581	4581248 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE BOLLEVILLE	0,00
4581	4581249 - CC COUTANCE MER ET BOCAGE	176 400,00
4581	4581250 - AGGLO MONT SAINT MICHEL NORMANDIE	141 563,00
4581	4581251 - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	18 000,00
4581	4581252 - EPCI SAINT LO AGGLO	79 858,00
4581	4581253 - CNE LESSAYn°253	0,00
4581	4581254 - REMPLT CHAUDIERE - CNE Montsenelle	0,00
4581	4581255 - REMPLT CHAUDIERE CNE Buaies les Monts	0,00
4581	4581256 - REMPLT CHAUDIERE ECO NRJ- CNE DOM JEAN	0,00
4581	4581257 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BREHAL	
4581	4581258 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- LES PLEUX	
4581	4581259 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- MARCHESIEUX	
4581	4581260 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- ST GEORGES DE ROUELLEY	
4581	4581261 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- PERIERS	
4581	4581262 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- MONTSENELLE	
4581	4581263 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BARENTON	
4581	4581264 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BRIX	
4581	4581265 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- LEVAL SAINT PÈRE	
4581	4581266 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- BUAIS LES MONTS	
4581	4581267- DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- GONNEVILLE LE THEIL	
4581	4581268 - DTMO RENOVATION ENERGETIQUE- TORIGNY LES VILLES	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		1 728 216,04

Section de fonctionnement :			
- En Dépenses :			
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	4 561 444,14	4 634 130,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 537 066,00	2 741 090,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	146 300,00	138 350,00
66	Charges financières	37 072,78	25 509,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	60000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	7 839 272,56	3 802 861,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 375 685,15	3 445 500,00
Total des dépenses de fonctionnement		18 596 840,63	14 897 440,00
- En recettes :			
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	71 000,00	72 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	557 200,00	480 000,00
73	Impôts et taxes	9 366 159,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	9 233 000,00
74	Dotations et participations	1 683 528,47	1 769 440,00
75	Autres produits de gestion courante	2 687 000,00	2 703 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	28 383 689,43	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	665 838,70	640 000,00
Total des recettes de fonctionnement		43 414 415,60	14 897 440,00

2. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe « Photovoltaïque » tel qu'il se présente ci-après :

Budget Photovoltaïque

Section d'investissement

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025	Ecarts
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	197 396,20	58 000,00	-139 396,20
	Total opérations d'équipements	197 396,20	58 000,00	-139 396,20
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses financières	0,00	0,00	
4581xx	Travaux pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses réelles d'investissement	197 396,20	58 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 605,00	18 605,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total dépenses d'ordre	18 605,00	18 605,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	216 001,20	76 605,00	-139 396,20

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025	Ecarts
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	-1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	61 000,00	66 970,00	5 970,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total Recettes d'équipements	62 000,00	66 970,00	4 970,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions non transférables		0,00	0,00
1608	Affectation du Résultat	0,00		0,00
	Total Recettes Financières	0,00	0,00	0,00
4582xx	Travaux pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total Recettes Réelles	62 000,00	66 970,00	4 970,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	119 156,20	0,00	-119 156,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	9 635,00	9 635,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 845,00	0,00	-34 845,00
	Total Recettes d'investissement	216 001,20	76 605,00	-139 396,20

Section de fonctionnement

- En dépenses :

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Ecarts
011	Charges à caractère général	7 748,13	13 420,00	5 671,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	550,00	40,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	34 845,00	9 635,00	-25 210,00

Total des dépenses de fonctionnement	43 103,13	23 605,00	-19 498,13
--------------------------------------	-----------	-----------	------------

- En recettes :

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Ecarts
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00	5 000,00	-1 000,00
70	Impôts et taxes	10,00	0,00	-10,00
73	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	18 488,13		-18 488,13
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	18 605,00	18 605,00	0,00

Total des recettes de fonctionnement	43 103,13	23 605,00	-19 498,13
--------------------------------------	-----------	-----------	------------

3. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » tel qu'il se présente ci-après :

<u>Budget Réseaux de chaleur et froid :</u>			
<u>Section d'investissement</u>			
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 500,00
23	Immobilisations en cours	2 186 229,20	3 551 500,00
	Total opérations d'équipements	2 186 229,20	3 569 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 603,52	31 470,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
	Total dépenses financières	33 603,52	31 470,00
4581001	DTMO CNE LESSAY - Création local rangement -	31 429,00	0,00
4581002	DTMO CNE ST GERMAIN SURAY -	24 700,00	0,00
4581003	DTMO CNE JUNGNY LES VALLEES	41 594,87	0,00
	Total dépenses réelles d'investissement	2 317 556,59	3 604 350,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 880,00	3 880,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	Total dépenses d'ordre	3 880,00	3 880,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	2 321 436,59	3 604 350,00
Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024 yc reports	Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement	1 670 702,20	2 827 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	655 645,00
23	Immobilisations en cours	0,00	
	Total Recettes d'équipements	1 670 702,20	3 482 645,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
1608	Affectation du Résultat	0,00	0,00
	Total Recettes Financières	0,00	0,00
4581001	DTMO CNE LESSAY - Création local rangement -	31 429,00	27 015,00
4581002	DTMO CNE ST GERMAIN SURAY	24 700,00	20 300,00
4581003	DTMO CNE JUNGNY LES VALLEES secondaire -	41 594,87	41 600,00
	Total Recettes Réelles	1 768 426,07	3 571 560,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	481 117,33	
021	Virement de la section de fonctionnement	63 866,19	24 763,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 027,00	8 027,00
	Total Recettes d'investissement	2 321 436,59	3 604 350,00

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	439 760,00	396 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
66	Charges financières	2 003,64	4 290,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	63 866,19	24 763,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	8 027,00	8 027,00

Total des dépenses de fonctionnement	513 666,83	433 880,00
---	-------------------	-------------------

En Recettes :

Chapitres	Libellés des chapitres	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 450,00	430 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	120 326,83	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 880,00	3 880,00

Total des recettes de fonctionnement	513 666,83	433 880,00
---	-------------------	-------------------

6. Avances de trésorerie

Rapporteur : Monsieur Olivier NOCQUET

Le budget annexe réseaux de chaleur et froid est doté de l'autonomie financière et soutient des opérations de construction de réseaux de chaleur alimentés par des chaudières bois. Trois opérations sont conduites en 2025 et mobiliseront des flux de trésorerie (décaissements) avant le bouclage final des financements qui sera inauguré lors de la perception de la totalité des subventions et l'éventuel équilibre par un emprunt.

Le budget principal dispose d'une marge de manœuvre sur sa trésorerie propre pour effectuer des avances de trésorerie à ses budgets annexes en cours de réalisation des travaux. Ce dispositif permet de ne pas recourir à une ligne de trésorerie qui générerait des frais financiers.

Il est précisé que l'échéance des remboursements de la totalité de ces avances devra s'effectuer à la clôture de la perception des subventions.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-21	<p>Objet : Avance de trésorerie entre le budget principal et le budget annexe réseau de chaleur et froid</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R 2221 ;</p> <p>VU l'avis favorable de la commission administration-finances en date du 12 mars 2025 ;</p> <p>CONSIDERANT que le budget annexe réseau de chaleur et froid est doté de l'autonomie financière et soutient des opérations de construction de réseau de chaleur alimenté par des chaudières bois. Trois opérations sont conduites en 2025 et mobiliseront des flux de trésorerie (décaissements) avant le bouclage final des financements qui sera inauguré lors de la perception de la totalité des subventions et l'éventuel équilibre par un emprunt ;</p> <p>CONSIDERANT que le budget principal dispose d'une marge de manœuvre sur sa trésorerie propre pour effectuer des avances de trésorerie à ses budgets annexes en cours de réalisation des travaux ;</p> <p>CONSIDERANT que ce dispositif permet de ne pas recourir à une ligne de trésorerie qui génère des frais financiers ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3ème Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>Les avances de trésorerie du budget principal au bénéfice du budget annexe réseau de chaleur et froid.</p> <p>PRECISE :</p> <p>Que l'échéance des remboursements de la totalité de ces avances devra s'effectuer à la clôture de la perception des subventions.</p>
------------------------------	---

7. Abrogation des Autorisations de Programme votées en 2024

Rapporteur : Monsieur Olivier NOCQUET

Par délibération du comité syndical du 11 avril 2024, ce dernier a approuvé les autorisations de programme 2024 et leurs crédits de paiement.

L'examen attentif des pratiques actuelles de l'établissement lors de la mise en œuvre des engagements pluriannuels montrent que ces derniers se dénouent dans un délai qui ne nécessite pas de mobiliser une comptabilité de programme.

En effet, la nature des activités du SDEM50 en matière de travaux neufs ou d'éclairage public est mieux adaptée à une comptabilité d'engagements sur crédits de paiement annuels reportés pour le solde des engagements non liquidée sur l'exercice suivant.

Néanmoins, il conviendra de mettre en place une comptabilité de programme afin d'enregistrer les engagements juridiques qui couvrent une période longue et des montants significatifs. Il s'agit notamment des marchés de travaux neufs, d'éclairage public ou de maintenance.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-22	<p><u>Objet : Abrogation des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP)</u></p> <p>VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;</p> <p>VU la délibération n°CS-2024-20 votée le 11 avril 2024 par laquelle le comité a approuvé les autorisations de programme (AP) 2024 et leurs crédits de paiement ;</p> <p>VU l'avis favorable de la commission administration-finances en date du 12 mars 2025 ;</p> <p>CONSIDERANT que l'examen attentif des pratiques actuelles de l'établissement lors de la mise en œuvre des engagements pluriannuels démontre que ces derniers se dénouent dans un délai qui ne nécessite pas de mobiliser une comptabilité de programme ;</p> <p>CONSIDERANT que la nature des activités de l'établissement en matière de travaux neufs ou d'éclairage public est mieux adaptée à une comptabilité d'engagements sur crédits de paiement annuels reportés pour le solde des engagements non liquidés l'exercice suivant ;</p> <p>CONSIDERANT qu'il conviendra de mettre en place une comptabilité de programme afin d'enregistrer les engagements juridiques qui couvrent une période pluriannuelle et des montants significatifs (notamment les marchés de travaux d'électrification, d'éclairage public et la maintenance des installations d'éclairage public) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p style="text-align: center;">DEDICE :</p> <p style="text-align: center;">D'abroger les autorisations de programme (AP) et leurs crédits de paiements (CP) institués par la délibération n°CS-2024-20 votée le 11 avril 2024.</p>
---------------------------	--

Conventions et marchés

8. Avenant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre de travaux de Rénovation Énergétique

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY précise qu'il s'agit de présenter un avenant à l'accord cadre du marché qui a été notifié le 3 octobre 2024 à 12 groupements de maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme ACTEE CHENE 2.

Ce programme permet de financer des opérations de transition énergétique, notamment la rénovation de bâtiments :

Collectivité	Bâtiment	Surface SHON (m ²)	Estimation travaux €/m ²	Montant estimatif travaux (ratio)	Montant estimatif MOE (RATIO) (12%)
Brix	Groupe Scolaire	1270	1500	1 905 000 €	228 600 €
Periers	Groupe scolaire	2200	800	1 760 000 €	211 200 €
Les Pieux	Résidence Aubépine	2420	1500	3 630 000 €	435 600 €
Brehal	Salle polyvalente	770	1500	1 155 000 €	138 600 €
Le Val Saint Père	Groupe Scolaire	847	1500	1 270 500 €	152 460 €
Buais Les Monts	Salle Camille Claudel	120	800	96 000 €	11 520 €
Montsenelle	Salle des fêtes	141	1500	211 500 €	25 380 €
Saint Georges de Rouelley	Salle polyvalente	430	1200	516 000 €	61 920 €
Barenton	Salle polyvalente/Gymnase	1900	1500	2 850 000 €	342 000 €
Torigny les Villes	Groupe scolaire Arthur Leduc	1949	1500	2 923 500 €	350 820 €
Marchésieux	Ecole partie ancienne	420	1500	630 000 €	75 600 €
Gonneville-LeTheil	Salle des fêtes LeTheil	242	800	193 600 €	23 232 €
				17 141 100 €	2 056 932 €

L'aide apportée dans le cadre du programme ACTEE CHENE 2 concerne la maîtrise d'œuvre : le SDEM50 accompagne les collectivités pour financer les dépenses de maîtrise d'œuvre.

Deux modifications contractuelles s'avèrent nécessaires pour assurer l'exécution financière de ce marché multi-attributaires.

La première modification concerne la recomposition des groupements en phase conception. Monsieur DEBOISLOREY explique que ce marché prévoyait que les co-traitants devaient déclarer la composition exacte du groupement lors de la notification du marché. La composition des groupements a cependant évolué pendant la phase d'exécution (exemple : inutilité des DPE thermiques ou inutilité des travaux sur la structure).

Le cahier des charges prévoyait ce cas en indiquant que les groupements pouvait être modifiés avec accord des parties. La paierie départementale demande la conclusion d'un avenant pour arrêter officiellement la composition du groupement.

La seconde modification concerne la ventilation des prestations entre co-traitants.

Le marché prévoit que la ventilation des montants revenant à chaque co-traitant doit être arrêtée lors de la remise du DIAGNOSTIC (1ère phase de la conception). Or, certaines

équipes de maîtrise d'œuvre, au vu de la spécificité technique des projets et des retours et orientations des communes ont demandé, à juste titre, que la ventilation finale puisse être arrêtée à chaque étape de la conception (en fin de phase APS et phase APD).

Les 12 projets ont passé la phase DIAGNOSTIC, certains projets sont en phase APS et 2 projets sont en phase APD, Barenton et Buais les Monts. Les 12 collectivités sont adhérentes au service de Conseil en Economie Partagée du SDEM50.

Ces deux modifications à retranscrire dans un avenant spécifique n'affectent pas les forfaits de rémunération des équipes de maîtrise d'œuvre.

Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués. Aucune observation n'est apportée. Monsieur le Président procède au vote.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2025-23	<p>Objet : Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans des bâtiments communaux (n°2024-PI-02)</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales ; VU le code de la commande publique et notamment son article L2194-1 5° ; VU la notification du marché formalisé relatif à la réalisation de missions de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans des bâtiments communaux en date du 3 octobre 2024 ; CONSIDERANT que deux modifications contractuelles s'avèrent nécessaires pour assurer l'exécution financière de ce marché multi-attributaires (12 groupements) ; CONSIDERANT des cotraitants déclarés lors de la notification n'interviennent plus en phase avant-projet et que le cahier des charges prévoyait ce cas en indiquant que les groupements pouvait être modifiés avec accord des parties ; CONSIDERANT qu'un avenant est nécessaire afin de mettre à jour la composition des groupements d'entreprises concernés ; CONSIDERANT que le marché prévoit que la ventilation des montants revenant à chaque cotraitant doit être arrêtée lors de la remise du DIAGNOSTIC (1ère phase de la conception) ; CONSIDERANT qu'au vu de la spécificité technique des projets et des retours et orientations des communes maîtres d'ouvrage, une modification du marché s'avère nécessaire afin que la ventilation finale puisse être arrêtée à chaque étape de la conception (phase APS ou phase APD) ; CONSIDERANT que le présent avenant n'emporte pas de modifications substantielles du marché susvisé et qu'il n'a pas d'incidence financière sur son montant ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président aux délégués présents ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>De conclure un avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans des bâtiments communaux (n°2024-PI-02) avec les mandataires des groupements d'entreprises pour la modification du marché selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la composition des groupements d'entreprises titulaires concernés par l'arrêt de certaines missions réalisées par des cotraitants ;
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> Permettre que la ventilation finale des montants revenant à chaque cotraitant puisse être arrêtée non plus uniquement à la phase DIAGNOSTIC mais également à l'issue de la phase de conception (phases APS et APD) ; <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>M. le Président à signer les avenants avec chaque mandataire de groupement d'entreprises et tout acte utile leur notification aux titulaires du marché susvisé.</p>
--	--

9. Convention GRDF/SDEM50 : rattachement de la canalisation de ST MARTIN d'AUBIGNY

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Un GAEC développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY et souhaite injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution de gaz de la commune de PERIERS.

La commune de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus pertinent, auquel seront rattachés ces canalisations et ouvrages associés, est situé sur la commune de PERIERS qui a transféré sa compétence gaz au SDEM50 en 2021.

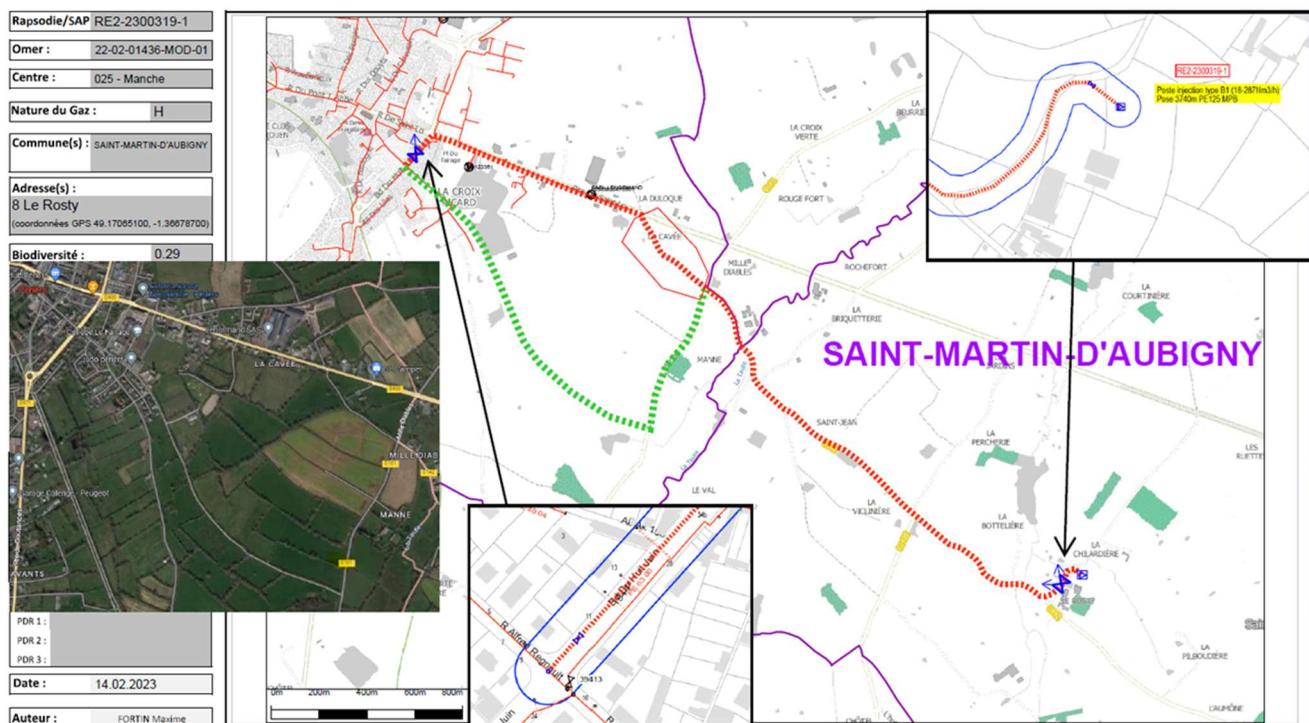
Ce réseau a été concédé à GRDF par un traité de concession entré en vigueur en date du 1er janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

Les ouvrages prévus sur la commune de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY sont :

- ▶ Une canalisation en PE (Polyéthylène) de diamètre 125 et de pression MPB sur 1 900 mètres
- ▶ Un poste d'injection (comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz).

Les ouvrages prévus sur la commune de PERIERS sont :

- ▶ Une canalisation en PE (Polyéthylène) de diamètre 125 et de pression MPB sur 1 800 mètres



Le Président procède au vote. 3 délégués s'abstiennent.

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité :

Délibération n°CS-2025-24	<p>Objet : Convention GRDF/SDEM50 : rattachement de la canalisation de ST MARTIN d'AUBIGNY</p> <p>VU le code de l'énergie et notamment les articles L 432-8 8° et L 453-10 ; VU l'article 3 du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel conclu avec GRDF le 30 décembre 2019 ; CONSIDERANT qu'un GAEC développe un projet d'unité de production biométhane sur la commune de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY qui a vocation à injecter le biométhane produit dans le réseau de gaz de PERIERS ; CONSIDERANT qu'afin de mener à bien ce projet des travaux de pose de canalisations passant en partie sur le domaine public des communes de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY et de PERIERS et la création d'un poste d'injection sont nécessaire ; CONSIDERANT que le réseau de distribution le plus pertinent, auquel peuvent être rattachés ces conduites et ouvrages associés, est situé sur la commune de PERIERS qui a transféré sa compétence GAZ au SDEM50 ; CONSIDERANT que le réseau a été concédé à GRDF par un traité de concession (ci-après « le Traité de concession ») entré en vigueur en date du 1er janvier 2020 pour une durée de 30 ans ; CONSIDERANT le besoin de signer une convention avec GRDF afin de définir les modalités de rattachement de ces ouvrages et canalisations à la concession du SDEM50 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à la majorité, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p>
---------------------------	--

	<p>La passation d'une convention entre le SDEM50, GRDF et la commune de SAINT-MARTIN D'AUBIGNY relative au raccordement des ouvrages au réseau de distribution publique de Gaz.</p> <p>M. Le Président à signer la convention de rattachement avec GRDF Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la notification de la consultation au titulaire désigné ci-dessus.</p>
--	--

10. Convention GRDF/SDEM50 : rattachement de la canalisation du MESNIL VILLEMAN

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Une société développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Le Mesnil-Villeman et souhaite injecter dans le réseau de distribution de gaz.

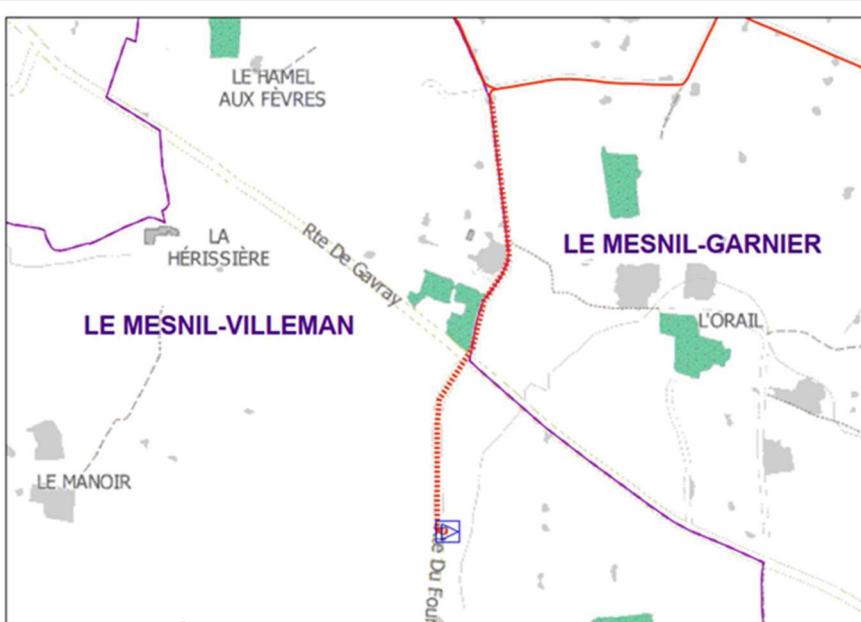
La commune de Le Mesnil-Villeman ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus pertinent, auquel peuvent être rattachés ces conduites et ouvrages associés, est situé sur la commune de Fleury qui a transféré sa compétence gaz au SDEM50 en 2021.

Ce réseau a été concédé à GRDF par un traité de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

Les ouvrages prévus sont :

- Sur Le Mesnil-Villeman, canalisation en PE de diamètre 125 en MPB (0,4 à 4 bars) sur 750 mètres
- Un poste d'injection sur la commune de Le Mesnil-Villeman comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz.



Monsieur BRAUD demande si cet exposé appelle des remarques ou des questions de la part des délégués.

Monsieur NIOBEY demande quelles sont les sources d'approvisionnement de cette unité de méthanisation. Monsieur VESVAL indique qu'il s'agit d'une unité de méthanisation « à la ferme » avec pour modèle des entrants constitués de lisier, de fumier, de couvert végétal et de 15% maximum de maïs comme le prévoit la réglementation.

Monsieur VESVAL complète cet exposé en informant les délégués que Villedieu Intercom est l'EPCI du département de la Manche qui injecte le plus de gaz vert : 60% en 2025 et les prévisions sont de 90% pour 2028.

Le Président procède au vote. 3 délégués s'abstiennent.

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité :

Délibération n°CS-2025-25	<p>Objet : Convention GRDF/SDEM50 : rattachement de la canalisation – Commune de LE MESNIL VILLEMAN</p> <p>VU le code de l'énergie et notamment les articles L 432-8 8° et L 453-10 ; VU l'article 3 du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel conclu avec GRDF le 30 décembre 2019 ; CONSIDERANT qu'une société développe un projet d'unité de production biométhane sur la commune de LE MESNIL VILLEMAN qui a vocation à injecter le biométhane produit dans le réseau de gaz de FLEURY ; CONSIDERANT qu'afin de mener à bien ce projet la création d'un poste d'injection ainsi que des travaux de pose de canalisations passant en partie sur le domaine public de la commune de LE MESNIL VILLEMAN sont nécessaire ; CONSIDERANT que le réseau de distribution le plus pertinent, auquel peuvent être rattachés ces conduites et ouvrages associés, est situé sur la commune de FLEURY qui a transféré sa compétence GAZ au SDEM50 ; CONSIDERANT que le réseau a été concédé à GRDF par un traité de concession (ci-après « le Traité de concession ») entré en vigueur en date du 1er janvier 2020 pour une durée de 30 ans ; CONSIDERANT le besoin de signer une convention avec GRDF afin de définir les modalités de rattachement de ces ouvrages et canalisations à la concession du SDEM50 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à la majorité, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>La passation d'une convention entre le SDEM50, GRDF et la commune de LE MESNIL VILLEMAN relative au raccordement des ouvrages au réseau de distribution publique de Gaz.</p> <p>M. Le Président à signer la convention de rattachement avec GRDF.</p>
---------------------------	--

INFORMATIONS DIVERSES

11. Décisions du Président

NUMERO	DESIGNATION
DP 2025 12	Marché d'accompagnement de cartographie des risques budgétaires et comptables
DP 2025 13	Déclaration d'infructuosité – acquisition de logiciel budgétaire
DP 2025 14	Marché Signature du marché de schéma directeur des systèmes d'information

Monsieur JANNIERE demande si le déploiement des bornes de recharge suit le planning prévu. Monsieur DEBOISLOREY note que 160 bornes sont en service sur le territoire, dont 7 bornes rapides. Le réseau Echarge50 compte 1000 abonnés et enregistre 57 000 recharges pour l'année 2024.

L'accent est mis sur le déploiement de 50 bornes rapides. L'utilisation croissante de ces bornes permettra de dégager des financements et l'investissement sur le reste du territoire sera alors envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 40.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 27 mars 2025 été arrêté lors de la séance du 10 avril 2025 après approbation des élus.

LE PRÉSIDENT

Jean-Claude BRAUD

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Christiane LAISNEY